

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 2 décembre 2022**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 46

**Délibération n° CC-2022-062**

Objet de la délibération : **DM N°3-2022 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP SANS TVA DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE (24392) N°22.**

L'an deux mil vingt-deux, le deux décembre, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle Polyvalente à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 25 novembre 2022.

**Présents** : BREMOND Didier, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, LOUDES Serge, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, DECANIS Alain, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FREYNET Jacques, GIUSTI Annie, GUIOL André, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, MAZZOCCHI Lionel, MONDANI Denis, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe.

**Absents ayant donné procuration :**

- GROS Michel donne procuration à PERO Franck, BETRANCOURT Claude donne procuration à SIMONETTI Pascal, FIRMIN Myriam donne procuration à CONSTANS Jean-Michel, FABRE Gérard donne procuration à PONCHON Marie-Laure, NEDJAR Laurent donne procuration à LASSOUTANIE Chantal, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à DECANIS Alain, PIANELLI Serge donne procuration à VALLOT Philippe, SALOMON Nathalie donne procuration à GIUSTI Annie, LANFRANCHI-DORGAL Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien.

**Absents** : ARTUPHEL Ollivier, AUDIBERT Eric, RULLAN Nicole, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LE METER Sophie.

**Secrétaire de Séance** : Cécile LAYOLO

Monsieur Sébastien BOURLIN expose :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612-11 ;

**VU** la délibération n° 2022-68 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du 8 avril 2022 relative à l'approbation du budget primitif 2022 du budget Assainissement DSP sans TVA ;

**VU** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à un réajustement des crédits, tant en recettes, qu'en dépenses, compte tenu de l'état d'avancement des opérations budgétaires de la Collectivité ;

**CONSIDERANT** qu'à la demande de Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président délégué aux finances présente au Conseil Communautaire le projet de décision modificative dressé pour l'exercice 2022 ;

**CONSIDERANT** qu'après explication et rapport, ce document, s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses aux sommes suivantes :

- Section d'investissement : - 18 081.00 €
- Section de fonctionnement : + 15 145.74 €

**CONSIDERANT** l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 18 novembre 2022 ;

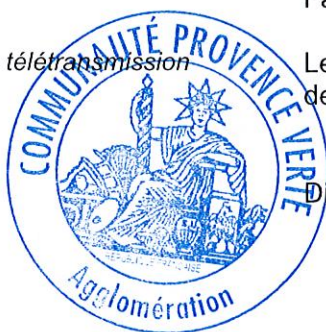
**Il est demandé au Conseil Communautaire :**

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation de la décision modificative n°3-2022 du Budget Assainissement DSP sans TVA de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte.
- **D'APPROUVER** la décision modificative n°3-2022 du Budget Assainissement DSP sans TVA de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, ci-annexé, aux montants suivants :
  - Section d'investissement : - 18 081.00 €
  - Section de fonctionnement : + 15 145.74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 2 décembre 2022

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
le  
et affichage le



Le Président  
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND